

Séance du 24 mars 2025

Le 24 du mois de mars, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 19 mars 2025.

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Madame Laure REICHL, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Henri CORDARY.

Membres absents :

Monsieur Michel BOTZUNG, Monsieur Mickaël HESS.

Procuration :

Monsieur Michel BOTZUNG donne procuration à Madame Marie-Jeanne SCHULLER
Monsieur Mickaël HESS donne procuration à Monsieur Mathieu MATHIS.

Secrétaire de séance : Madame Laure REICHL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2025
2. Vote des taux des 3 taxes directes locales
3. Gestion de l'assainissement
4. Jury criminel 2026 : désignation des jurés
5. Droits de place des forains
6. Convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un câble électrique souterrain sur le chemin menant au RANCH DES BISONS
7. Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie au RANCH DES BISONS
8. Demandes de subvention pour le renouvellement des collections de base de la bibliothèque
9. Demandes de subvention
10. Programme d'investissements 2025
11. Divers
 - a. Droit de Préemption Urbain

2025-02-08- Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2025

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 27 janvier 2025. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 25 janvier 2025.

2025-02-09- Vote des taux des 3 taxes directes locales

Nomenclature acte : 7.2 Fiscalité

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2025.

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.35 %
- taxe d'habitation : 10.64 %

CHARGE Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025-02-10-Gestion de l'assainissement

Nomenclature acte : 5.7 Intercommunalité

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche a créé une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie d'assainissement » ayant pour objet l'exploitation du service public d'assainissement relevant de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Bitche.

Cette Régie assure la gestion de l'assainissement pour les 4 communes, anciennement membres du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe : RIMLING, ERCHING, BETTVILLER, PETIT-REDERCHING et suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Le conseil Communautaire, à travers un vote, s'est exprimé pour la poursuite de l'exploitation du service public d'assainissement par le SDEA pour ses communes membres.

Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire a demandé aux municipalités de RIMLING, ERCHING, BETTVILLER et PETIT-REDERCHING de se positionner quant à l'exploitation de ce service : soit de maintenir la Régie créée par la Communauté de Communes, soit de confier la gestion de ce service à une autre structure.

Le conseil municipal :

Vu le code des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5214-21 et L 5211-41

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-2028 du 26 septembre 2023 portant substitution de la communauté de communes du Pays de Bitche au syndicat d'eau et d'assainissement de la Bickenalbe pour la compétence assainissement,

VU la délibération n°95/2023-1 en date du 19 décembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie d'assainissement » ayant pour objet l'exploitation du service public d'assainissement relevant de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Bitche, a approuvé ses statuts et a fixé sa dotation initiale.

Considérant la nécessité de maintenir une cohésion territoriale au sein de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et des partenaires extérieurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier l'exploitation du service public d'assainissement à une structure extérieure.

2025-02-11- Jury criminel 2026 : désignation des jurés

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

VU le code de procédure pénale et ensemble les textes relatifs à la formation du jury criminel ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025/DCL/4/10 du 13 mars 2025 fixant la répartition des jurés en vue de la formation du jury criminel 2026.

Considérant la population de la commune de Petit-Réderching,

Sur invitation de Madame le Maire, le conseil municipal procède au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont :

- Monsieur Noé, Joseph SCHMITT, né le 24/10/1994 à Sarreguemines et domicilié 6 Rue de Hottviller, à Petit-Réderching,
- Monsieur Hubert, Lucien, Valentin NEU, né le 14/12/1962 à Bitche et domicilié 9 Rue des Fleurs, à Petit-Réderching,
- Madame Marie-Thérèse ZINTZ, née le 23/09/1953 à Sarreguemines et domiciliée 27 Rue de l'Europe Petit-Réderching.

2025-02-12-Droits de place des forains

Nomenclature acte : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Le conseil municipal,

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal des 14 septembre 2001 et 28 novembre 2008,

Vu le courriel de Monsieur Edouard HASSLI demandant l'autorisation d'installer un nouveau manège, de la même catégorie qu'un trampoline gonflable et un grand château gonflable

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant la nécessité d'instaurer un tarif pour ce nouveau manège,

Décide de fixer le tarif de ce manège à 60 €.

2025-02-13-Convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un câble électrique souterrain sur le chemin menant au RANCH DES BISONS

Nomenclature : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'enfouissement d'une partie de la ligne aérienne au Ranch des Bisons, (Ferme du Grand Niedeck 57410 PETIT-REDERCHING), pour l'alimentation du nouveau bâtiment avec panneaux photovoltaïques, ENEDIS-LORRAINE doit poser un poste électrique ainsi qu'un câble souterrain sur le chemin, dont la commune est propriétaire section 14, parcelle 75.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de la convention et des plans annexés, le conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

2025-02-14- Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie au RANCH DES BISONS

Nomenclature : 1.4 Autres contrats

Madame le Maire expose :

Pour prévenir tout incendie, les exploitants agricoles ont été invités par courrier du 17 mai 2024 à vérifier la conformité de leurs installations aux normes de sécurité incendie, notamment les bâtiments ouverts au public.

Une visite de sécurité de contrôle a été organisée à mon initiative au RANCH DES BISONS le 7 mars 2025, dans le bâtiment d'accueil situé dans un hangar agricole et autorisé par permis de construire n° 23B du 2 août 2023, soumis à plusieurs prescriptions des services du SEA de la BICKENALBE, ENEDIS, le SCDA et le SDIS.

Un procès-verbal de visite a été rédigé en collaboration avec les services présents et plusieurs observations et prescriptions ont été émises, dont l'installation d'une réserve incendie de 120 m3 à proximité de l'ERP.

Cette réserve pourrait également servir en cas d'incendie dans un bâtiment du hameau du RANCH DES BISONS.

A cet effet, une convention doit être établie entre la commune et le RANCH DES BISONS pour la mise à disposition de ce point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité incendie de tous les bâtiments situés à proximité des installations du RANCH DES BISONS,

Considérant le coût élevé des installations à prévoir :

DECIDE à l'unanimité :

- de participer financièrement, à hauteur de 1500 euros, à l'installation d'une réserve incendie de 120 m3 à proximité des bâtiments du RANCH DES BISONS,
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette convention

2025-02-15-Demande de subvention pour le renouvellement des collections de base de la bibliothèque

Nomenclature acte : 7.5 subventions

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Département de la Moselle, la commune peut bénéficier tous les 2 ans d'une aide financière pour la mise à niveau ou le développement de la collection de base de la bibliothèque.

Madame le Maire précise qu'il s'avère nécessaire de renouveler le fonds documentaire jeunesse et les romans adultes grands caractères.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'acquisition,

- Décide à l'unanimité de renouveler le fonds documentaire jeunesse et les romans Adultes Grands Caractères,

- Certifie que les conditions d'attribution de l'aide départementale pour la création et la remise à niveau des collections de base des communes de – 3000 habitants seront respectées, à savoir :
 - La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
 - La commune doit consacrer au minimum 1 euro par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
 - La commune doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
 - La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de formations de la DLPB ;
 - Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique ;
 - La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune, sur la base d'un projet de développement (les périodiques, les documents audio-vidéo, les livres lus, les ressources numériques peut faire l'objet de la subvention) ;
 - La commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB.

2025-02-16- Demandes de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Le Conseil Municipal est invité à examiner la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche (association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901). Cette association offre au personnel des services techniques des communes l'opportunité de se réunir et d'échanger des idées professionnelles dans un cadre convivial.

Après avoir pris connaissance de la demande l'Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Bitche et en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 € au titre de l'année 2025.

2025-02-17-Divers

Décision du maire par délégation du conseil municipal :

Décision n° 2025-01

Restructuration d'un ancien logement scolaire et transformation en MAM-Lot SERRURERIE attribué à EB SERRURERIE.

Décision n° 2025-02

Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription à la bibliothèque municipale à partir du 1^{er} avril 2025.

Décision n° 2025-03

Modification de la régie de recettes du 30 août 2010, modifiée le 28 février 2019.

Droit de Préemption Urbain

Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain

Séance du 24 mars 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753525B0002** portant sur l'immeuble **cadastré section 2, parcelles n° 519/4, 520/4, 521/4, rue de la Chapelle.**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753525B0003** portant sur l'immeuble **cadastré section 5, parcelle n° 299/114, 1 rue de la Paix.**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753525B0004** portant sur les immeubles **cadastrés sections 2, et 11, parcelles n° 28, 29, 42, 43, 44, 45 et 26, rue de la Chapelle et lieudit Zwadrich.**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, la séance est levée à 20 h 30.

Table des matières

2025-02-08- Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2025.....	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2025-02-09- Vote des taux des 3 taxes directes locales	1
Nomenclature acte : 7.2 Fiscalité	1
2025-02-10-Gestion de l'assainissement.....	2
2025-02-11- Jury criminel 2026 : désignation des jurés.....	3
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	3
2025-02-12-Droits de place des forains	3
2025-02-13-Convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un câble électrique souterrain sur le chemin menant au RANCH DES BISONS.....	3
Nomenclature : 3.6 Actes de gestion du domaine privé.....	3
2025-02-14- Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie au RANCH DES BISONS.....	4
2025-02-15-Demande de subvention pour le renouvellement des collections de base de la bibliothèque.....	4
2025-02-16- Demandes de subvention.....	5
2025-02-17-Divers	5

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Emargement
Madame	ZINS	Florence	Maire	
Madame	REICH	Laure	Secrétaire	

